

Délibération n°2023-297 du 20/11/23

Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37): M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6): Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

19 : Prise en charge de frais bancaires - Chèques volés à la Maison de Quartier Est

Entre le 24 et le 26 mars 2023, les valeurs de la sous régie de la maison de quartier Est ont été dérobées.

Le préjudice total s'établit à 412 € en espèces et 361 € répartis en 21 chèques bancaires.

Le vol a été signifié aux usagers émetteurs des chèques dérobés, qui ont été invités à faire opposition aux chèques volés.

Parmi ces usagers, 3 associations sollicitent la prise en charge par la collectivité des frais d'opposition qui leur ont été appliqués, pour un montant total de 49,15 €.

- Il s'agit :
 - Des Amis du quartier Saint Denis (16,50 €)
 - Du Club de Marche du Fontchoir (16,15 €)
 - D'Esperanto Indre (16,50 €)

Dans la mesure ou les associations concernées ne sont en rien responsable du préjudice subi, il est proposé que la collectivité puisse, à titre dérogatoire et exceptionnel, prendre en charge de ces frais d'opposition.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver à titre exceptionnel la prise en charge des frais bancaires supportés par les associations désignées ci-dessus dans la limite de 49,15€
- d'autoriser le Maire de Châteauroux ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces démarches

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire, M. Gil AVÉROUS Le Secrétaire de séance M. Jean-Yves-HUGON